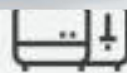




NOUVEAUTÉ
rentrée 2023 !
Unité de Formation
par Apprentissage
Saint Joseph
Vervins



Mention Complémentaire Production et Réparation de Produits Electroniques / MC PRPE

Formation en Apprentissage

• PUBLIC VISÉ / PRÉREQUIS

- ✓ À partir de 16 ans et jusqu'à 29 ans (sans limite d'âge pour les apprentis reconnus travailleurs handicapés)
- ✓ Bac Pro SN, CIEL, MELEC, MSPC, MEI
- ✓ Bac Techno STI2D,
- ✓ Ou tout autre baccalauréat, si le candidat affiche une motivation pour le domaine.

- ✓ Sur dossier et entretien et sous réserve d'avoir trouvé un employeur,

Délais : « La date de début de la formation pratique chez l'employeur ne peut être postérieure de plus de trois mois au début d'exécution du contrat. » (Article L.6222-12 du code du travail)



• MODALITÉS DE LA FORMATION

- Durée 1 an ;
- Alternance de périodes de travail en entreprise et périodes dans l'UFA ;
- 400h sur 1 an à l'UFA de Septembre à Juin, hors vacances scolaires, les Mardis et Jeudis ;
- Préparation au diplôme de la MC PRPE grâce à une pédagogie active pour l'apprentissage des savoirs, savoir-faire et attitudes professionnelles, grâce à des plateaux techniques dédiés pour reconstituer un environnement professionnel : mise en œuvre des activités de réparation qui contribuent au prolongement de la durée de vie des produits (Installation chez le client un appareil, mise en service et paramétrage, conseil au client sur le choix d'un matériel électronique grand public. Les produits concernés sont : Système audiovisuel et multimédia grand public, Système électrodomestique grand public.

• PERSPECTIVES POST-FORMATION

Vie active : la cible professionnelle recouvre des emplois Technicien(ne) de maintenance en électronique grand public, de maintenance en matériels électroniques (IOT : Internet des objets), responsable Service Après-Vente (SAV)...

Poursuite d'études : BTS CIEL Option B (Electroniques et réseaux)

Avantages de l'apprentissage



Une première expérience professionnelle longue



Une formation gratuite à un métier



Un accompagnement par un professionnel qualifié



Un diplôme ou un titre professionnel reconnu

L'apprentissage vous permet également d'obtenir :

- **Un salaire** qui augmente avec l'âge et à chaque nouvelle année d'exécution du contrat

- **Un statut de salarié à part entière dans l'entreprise**

En tant qu'apprenti vous êtes un salarié à part entière ! À ce titre, les lois, les règlements et la convention collective de la branche professionnelle et celle de l'entreprise vous sont applicables dans les mêmes conditions qu'aux autres salariés.

<https://travail-emploi.gouv.fr>

- **L'accès à des aides cumulables**

Aide à l'équipement, Aide à la restauration, Aide au permis de conduire, Fonds de solidarité des apprentis...

- **Une formation en UFA totalement gratuite**

Les atouts de l'UFA Saint Joseph

Un accompagnement dans votre recherche de contrat d'apprentissage grâce à notre réseau d'entreprises ;

L'existence d'un point d'écoute des apprentis ;

Un réseau de services de transport à votre disposition.



EXPERT.E MISE EN RELATION SERVICE
DÉVELOPPEMENT CFA DU SECTEUR :

Dessons-Peudpiece Julie
julie.dessons@cfajeanbosco.fr
06 86 52 99 83

COORDONNÉES

UFA Saint Joseph Vervins
2 Chaussée de Fontaine
02140 Fontaine-Lès-Vervins
03 23 98 05 11
ufa@stjovervins.fr